



VINCI AUTOROUTES  
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure  
Ouest  
EUROPARC - 22 Avenue Léonard de Vinci  
33608 PESSAC cedex

A l'attention de Monsieur REYNAUD

Haguenau, le 18 décembre 2018,

Objet : Société TRABET  
Avis du propriétaire sur l'usage futur du site

Monsieur REYNAUD,

La société TRABET souhaite implanter temporairement une centrale d'enrobage à chaud, situé votre terrain à 19200 USSEL – diffuseur 23.

L'activité projetée par TRABET relève du régime de l'autorisation de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et un dossier de demande d'autorisation va être prochainement déposé auprès des services de la préfecture de la COREZE.

L'alinéa 7 de l'article L 512-6-1 du Code de l'Environnement précise que pour un nouveau site soumis à autorisation, l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

Dans cette perspective et conformément aux dispositions réglementaires, TRABET propose de placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement par :

- une évacuation de tous les matériaux et substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- une coupure des utilités,
- la fermeture des éventuels locaux et du site,
- afin qu'il permette un usage futur du site.

Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité, joint au dossier lors de son dépôt à la préfecture, est indispensable à sa recevabilité puis à son instruction par les pouvoirs publics.

L'ensemble des informations relatives au projet présenté par la société TRABET, à son impact prévisionnel sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par ces installations sont détaillées dans le dossier de demande d'autorisation qui pourra être déposé en Mairie d'USSEL.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre avis, veuillez agréer, Monsieur REYNAUD, l'expression de nos sentiments dévoués.

Thierry KLOTZ  
Directeur Général TRABET